

United Nations

Nations Unies

UNRESTRICTED

SECURITY  
COUNCIL

CONSEIL  
DE SECURITE

S/894  
15 juillet 1948  
FRENCH  
ORIGINAL : ENGLISH

---

PROJET DE RESOLUTION SUR LA QUESTION PALESTINIENNE  
SOU MIS PAR LE REPRESENTANT DE LA SYRIE A LA 334<sup>me</sup> SEANCE  
DU CONSEIL DE SECURITE LE 13 JUILLET 1948

LE CONSEIL DE SECURITE

NOTANT que le Royaume-Uni a mis fin à son mandat le 15 mai 1948 sans avoir établi d'organisme gouvernemental chargé d'exercer les pouvoirs d'administration,

DEMANDE à la Cour internationale de Justice, en application de l'Article 96 de la Charte, de donner un avis juridique consultatif au sujet du statut international de la Palestine après l'expiration du mandat,

Le Secrétariat et les parties intéressées fourniront à la Cour les documents et renseignements disponibles sur le sujet.

